

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION**

Évelyne ESPENON

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2122-18 qui dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Vu** le Procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,

**Vu** le tableau du Conseil Municipal,

**Vu** l'arrêté n° AI/31/5.4.2/20230720/1105 portant délégation de fonction à Madame Evelyne ESPENON,

**ARRETE****Article premier :**

Madame Évelyne ESPENON, Conseillère Municipale, est déléguée à **l'Agriculture, à la Végétalisation et aux Cours d'Eau**, pour une durée d'un an.

Elle est, à ce titre, chargée des relations avec les agriculteurs, chasseurs et pêcheurs, ainsi que du suivi des marchés paysans.

En outre, elle veillera avec la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat à faire de Monteux une « ville verte » et à la mise en œuvre de la politique GEMAPI.

Elle sera l'interlocutrice privilégiée des relations avec les associations, organismes et services publics intervenant dans ce domaine.

**Article 2 :**

Dans le cadre de sa délégation, Madame ESPENON pourra signer les documents suivants :

Courriers

Arrêtés

Documents

Convocations et comptes rendus de réunions

Devis

Elle sera chargée en outre de l'animation des commissions ou groupes de travail qui pourront être créés dans les domaines de sa délégation.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à la bénéficiaire de la délégation.

**ACTE EXECUTOIRE**Transmis le : **22 JUIL. 2024**Publié le : **22 JUIL. 2024**

Monteux, le 16 juillet 2024

**Christian GROS****Maire de MONTEUX**

La soussignée, reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, en avoir pris connaissance et avoir été informée qu'elle dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.

Date :

Nom : ESPENON Évelyne

Signature :